



Mémoire dans le cadre des Consultations sur le **Plan
métropolitain d'aménagement et de développement révisé
(PMADR)**

Décembre 2024

Table des matières

Présentation du Conseil du système alimentaire montréalais	3
Principes	3
Recommandations.....	5
Recommandation 1 : Créer un indicateur spécifique pour les services alimentaires de proximité et caractériser l'offre alimentaire qui y est proposée.....	5
Recommandation 2 : Inclure dans le recensement des services de proximité des points d'accès à l'alimentation communautaires.	6
Recommandation 3 : Fournir des exemples d'actions municipales qui favorisent l'accès à une saine alimentation.	6
Recommandation 4 : Que la CMM demande aux MRC et aux agglomérations d'identifier les espaces et bâtiments pouvant servir d'infrastructure pour les circuits courts et de proximité.	7
Recommandation 5 : Que la CMM demande aux MRC et aux agglomérations de développer des politiques alimentaires faisant converger l'ensemble des politiques et planifications ayant un impact sur l'agriculture et l'alimentation.....	8
Recommandation 6 : Que la CMM invite les MRC et agglomérations à se prévaloir du droit de taxer des terres agricoles non exploitées aux fins agricoles.	8
Recommandation 7 : Que la CMM invite les MRC et les agglomérations à limiter les critères pour les projets d'agriculture urbaine à ceux qui visent à prévenir des problématiques de cohabitation, de conservation ou de toxicité et, si jugé nécessaire et selon le cas, ajouter tout simplement un critère d'exploitation à but non lucratif, incluant des activités d'économie sociale.....	9
Recommandation 8 : Que la CMM invite les MRC et les agglomérations d'interdire l'utilisation des pesticides déjà interdits à Montréal.	9
Recommandation 9 : Que la CMM invite les MRC et les agglomérations à préconiser la plantation d'arbres fruitiers dans le cadre de la stratégie pour accroître la canopée.	10

Présentation du Conseil du système alimentaire montréalais

Le Conseil du système alimentaire montréalais (Conseil SAM) est le premier conseil de politiques alimentaires d'une ville francophone dans le monde. Depuis 2018, il porte deux mandats, soit conseiller l'agglomération de Montréal pour le développement de politiques et programmes ainsi que mobiliser un réseau de 150 partenaires pour la mise en place de plans d'action régionaux intégrés. Le Conseil SAM est soutenu par Montréal – Métropole en santé, la Table intersectorielle régionale pour les saines habitudes de vie pour la région de Montréal.

Le Conseil SAM est composé de membres statutaires nommés par les institutions publiques ainsi que des membres issus de la société civile (organismes à but non lucratif, chercheur.es, institutions philanthropiques, entrepreneur.es, etc.) sélectionnés lors des appels de candidatures.

Au service de sa mission, assurer un leadership régional fort en matière d'alimentation, le Conseil SAM créer des espaces de concertation et de partage de connaissance, développe et promeut des politiques favorables à un système alimentaire durable et inclusif, et soutient la mise en place d'initiatives structurantes.

Principes

Avant de présenter des recommandations et commentaires détaillés, il est important de souligner quelques principes généraux qui permettront de contextualiser la suite.

L'alimentation doit être comprise comme un système complexe, nécessitant une approche holistique qui n'aborde pas chaque élément individuellement, mais bien dans le contexte de l'ensemble de la chaîne alimentaire. Il ne suffit donc pas de protéger les terres agricoles, ni de s'arrêter aux enjeux de la production. Il faut prendre en compte les autres maillons qui sont nécessaires à ce que les produits puissent être conditionnés ou transformés, transportés, entreposés et mis en marché. La remise en culture des friches et la pérennité des fermes ne se réaliseront pas sans une économie permettant aux producteur.rices de vivre dignement de leur travail.

L'alimentation n'est pas un bien comme les autres. Parce qu'elle est nécessaire pour la santé et le bien-être des personnes et des communautés, l'alimentation ne doit pas être considérée comme un simple bien commercial. Sortir les terres agricoles de la pression de la spéculation est un pas dans la bonne direction. Il faut aussi réfléchir à d'autres mesures pour s'assurer que la population ait accès à des aliments sains, écoresponsables et locaux, par exemple en rendant disponibles des espaces de transformation, entreposage et distribution hors marché.

L'autonomie alimentaire repose sur la reterritorialisation du système alimentaire. Ça ne veut pas dire que nous pourrions nous passer des produits importés, mais implique le développement des circuits courts et de proximité qui maximise notre capacité de nous nourrir. Ça implique aussi d'ancrer les activités agricoles et alimentaires dans une optique de solidarité et d'équité, car l'échelle territoriale rend possibles la collaboration intersectorielle et la création de liens de confiance entre les multiples acteurs. Le développement de filières de produits, sur le territoire québécois, qui favorise la santé planétaire, est essentiel pour renforcer l'autonomie alimentaire.

Une alimentation de santé planétaire est essentielle pour la transition socioécologique. Le régime alimentaire qui permet de respecter les limites planétaires est le même régime qui favorise la santé humaine. Dans le contexte actuel, la population subit les effets de crises multiples, des aléas des changements climatiques à l'impact sur l'espérance de vie des maladies chroniques résultant d'une mauvaise alimentation. Il est donc impératif d'utiliser les ressources et les outils réglementaires pour transformer l'environnement alimentaire. Un menu faible en protéine animale, riche en protéine végétale, et produit de façon agroécologique est la clé pour réussir la transition alimentaire. D'ailleurs, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande d'intégrer l'analyse de l'impact sur la santé dans toutes les politiques (*World Health Organization et Finland Ministry of Social Affairs and Health, 2014*).

Recommandations

Concernant l'Objectif 1.3 : Favoriser la création de milieux de vie complets et inclusifs

Le Conseil SAM souligne l'importance de favoriser l'accès au logement abordable. Le prix du logement est un facteur déterminant pour les ménages qui sont vulnérables à l'insécurité alimentaire. Miser sur la mixité est une approche complémentaire qui évite de créer des zones mal desservies par les commerces alimentaires (déserts alimentaires) et qui a le potentiel de freiner la gentrification pouvant être une conséquence de l'aménagement des espaces verts et de l'agriculture urbaine.

Les services de proximité à 15 minutes de marche ont un fort potentiel de diminuer les déserts alimentaires. Cependant, tous les commerces alimentaires ne sont pas égaux en termes de leur impact sur l'environnement alimentaire. La problématique des marais alimentaires est aussi réelle que celui des déserts alimentaires. On qualifie de marais alimentaires des secteurs où les aliments de faible valeur nutritive provenant principalement de la restauration rapide ou de dépanneurs sont facilement accessibles et en proportion plus importants que les aliments sains (INSPQ, 2021).

La CMM propose six indicateurs d'accessibilité piétonne pour mesurer « la ville de 15 minutes ». Bien qu'il soit souhaitable d'avoir accès à des points d'approvisionnement alimentaire, il faut reconnaître l'impact néfaste d'une surreprésentation de points de vente offrant une alimentation ultra-transformée. On ne peut pas comparer, par exemple, un marché public avec un dépanneur.

Recommandation 1 : Créer un indicateur spécifique pour les services alimentaires de proximité et caractériser l'offre alimentaire qui y est proposée.

Les données des entreprises alimentaires par catégorie, compilées et rendues disponibles par le MAPAQ, faciliteront l'analyse et le suivi des indicateurs, bien qu'un traitement supplémentaire soit nécessaire.

Ensuite, plusieurs points d'accès à une alimentation ne sont pas des entreprises, mais des espaces et services offerts par des organismes communautaires. Depuis des années, les stratégies déployées par les organismes se sont diversifiées. On ne peut plus parler simplement de banques alimentaires où l'on distribue gratuitement des denrées. Les épiceries solidaires, marchés mobiles, restaurants communautaires et points de distribution des paniers d'agriculture soutenue par la communauté sont, pour une partie croissante de la population, essentiels pour l'approvisionnement alimentaire.

Recommandation 2 : Inclure dans le recensement des services de proximité des points d'accès à l'alimentation communautaires.

Les [données du 211](#) sont déjà disponibles, et plusieurs tables de concertation locales ont aussi cartographié l'ensemble des points d'accès alimentaires sur leurs territoires.

Nous saluons le fait que la CMM demande aux MRC et aux agglomérations d' « encourager l'aménagement de lieux et d'équipements favorables à l'adoption de saines habitudes de vie et assurant une meilleure sécurité alimentaire ». Malheureusement, les leviers pour favoriser la sécurité alimentaire et surtout l'accès à la saine alimentation sont parfois méconnus par les acteurs municipaux. Inclure les points d'accès à l'alimentation communautaire permettra aux décideur.es d'avoir une vision plus complète des ressources et lacunes dans leur communauté.

Recommandation 3 : Fournir des exemples d'actions municipales qui favorisent l'accès à une saine alimentation.

Dans un encadré, mettre de l'avant le règlement de zonage à Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce qui limite la restauration minute autour des écoles secondaires, le règlement de Verdun qui limite le service au volant, ou autres exemples d'actions en ce sens qui peuvent servir d'inspiration.

Dans un encadré, mettre de l'avant un projet de verdissement nourricier comme [Vert l'harmonie](#) dans Mercier-Ouest. Ce type d'aménagement permettrait : d'améliorer la sécurité alimentaire des personnes résidentes en leur offrant un accès direct à des aliments frais et sains; de créer des espaces verts et des îlots de fraîcheur dans les zones urbaines, contribuant ainsi à l'adaptation aux changements climatiques; de favoriser la cohésion sociale et l'engagement communautaire en impliquant les personnes résidentes dans la gestion et l'entretien des espaces nourriciers; d'offrir des opportunités d'éducation à l'environnement et à l'alimentation durable; d'embellir l'environnement des habitats sociaux, améliorant ainsi la qualité de vie des personnes résidentes; et de contribuer au développement d'un système alimentaire local plus résilient et durable.

Concernant l'Objectif 1.4 : Protéger le territoire agricole et renforcer l'autonomie alimentaire du Grand Montréal

Le Conseil SAM appuie la volonté de la CMM de protéger le territoire agricole, de freiner la spéculation et de favoriser la mise en culture des friches.

Les producteur.rices agricoles de notre territoire souffrent trop souvent de précarité financière, de détresse psychologique et par conséquent, abandonnent leur secteur. Cela entraîne une perte d'expertise en matière de culture des terres à Montréal et nuit à l'autonomie alimentaire de la région. Une solution mise de l'avant est de soutenir

davantage les fermes de plus petite échelle et de favoriser les circuits courts et de proximité, qui favorise le contact direct avec les consommateurs et qui permettent de sensibiliser la population quant à la provenance des aliments. Cependant, il y a des lacunes en matière d'infrastructure sur le territoire de la CMM qui doivent être comblées pour consolider les circuits courts et de proximité.

Il est nécessaire de protéger les autres infrastructures du système alimentaire de la pression du marché. Nous pourrions nous inspirer des [marchés d'intérêts nationaux en France](#), où des espaces de transformation, entreposage et distribution appartenant à la municipalité sont rendus disponibles à faible coût pour les producteurs et artisans locaux. Une diversité d'espaces publics peut être mise à disposition. Pour certains types de distribution alimentaire, il n'est pas nécessaire d'avoir accès à des infrastructures adaptées, avec l'accès à l'eau, des cuisines, ou des réfrigérateurs. Dans le cas d'un point de chute des paniers de l'agriculture soutenu par la communauté, une bibliothèque ou tout autre bâtiment avec des heures d'ouverture convenables et accessibles peut suffire. Augmenter le nombre et la diversité d'espaces où l'on accède à une alimentation saine et locale pourrait encourager une participation plus grande de la part de la population et renforcer le soutien aux producteurs.

De telles infrastructures peuvent aussi être utilisées pour éviter les pertes des surplus alimentaires comme les produits hors calibres ou restant dans les champs à la fin de la saison. Montréal est aussi un point de convergence pour les flux logistiques alimentaires à plus grande échelle. Une meilleure capacité de récupération des surplus, notamment de fruits et légumes, permettra d'éviter le gaspillage alimentaire et favoriser l'économie circulaire.

La recommandation suivante est aussi liée à **l'Objectif 1.5 : Identifier les installations d'intérêt métropolitain actuelles et localiser les installations d'intérêt métropolitain projetées.**

Recommandation 4 : Que la CMM demande aux MRC et aux agglomérations d'identifier les espaces et bâtiments pouvant servir d'infrastructure pour les circuits courts et de proximité.

Ceci sera fait en vue de rendre les espaces et bâtiments disponibles aux acteurs du système alimentaire territorial, selon les modalités convenues entre la municipalité et ces acteurs. Précisons que les infrastructures devront être utilisées pour les produits destinés à la consommation locale.

Les producteurs, ainsi que d'autres acteurs du système alimentaire, cherchent une meilleure prévisibilité pour le développement de leurs activités. Il y a un manque de cohérence entre les planifications territoriales et les autres politiques publiques qui touchent l'alimentation, que ce soient des ministères provinciaux ou des instances municipales. Cela constitue une barrière pour une planification cohérente, à moyen/long terme, et le développement du système alimentaire. L'approche systémique nécessaire

pour trouver des solutions structurantes passe par une collaboration multiniveau et multisectorielle.

Recommandation 5 : Que la CMM demande aux MRC et aux agglomérations de développer des politiques alimentaires faisant converger l'ensemble des politiques et planifications ayant un impact sur l'agriculture et l'alimentation.

La CMM devra aussi recommander que ces politiques soient développées en collaboration avec les instances de gouvernance ou de concertation alimentaire actives sur leur territoire (conseil de politiques alimentaires, tables de concertation bioalimentaires, tables de concertation régionales sur les saines habitudes de vie, tables de concertation en sécurité alimentaire, etc.). Voici des exemples de synergies entre différentes politiques : l'intégration des fermes dans les stratégies de tourisme et de développement du secteur gastronomique, l'inclusion des critères d'approvisionnement local pour l'obtention des permis événementiels.

Le développement des initiatives d'alimentation scolaire et l'éventuelle mise en place d'un [Programme d'alimentation scolaire universel pour le Québec](#) (PASUQ) représente une opportunité et un impératif pour les MRC et villes en matière de développement harmonieux. La Ville de Montréal, par exemple, soutient déjà la mise en place de jardins pédagogiques dans les cours d'école ou à proximité ainsi que des services d'économie sociale qui fournissent des repas et collations aux élèves. Même avec l'augmentation des fonds gouvernementaux pour l'alimentation scolaire, les lacunes en matière d'infrastructures (cuisines, espaces pour le service des repas, espaces et collecte pour le compostage) demandent l'engagement de nombreux acteurs pour trouver des solutions.

Le Conseil SAM est favorable à l'ensemble des moyens proposé aux MRC et agglomérations pour la remise en culture des friches et la protection des terres agricoles (à la page 126 du PMADR). Il y a pourtant un levier mentionné plus tôt dans le texte qu'on ne retrouve pas à cet endroit.

Recommandation 6 : Que la CMM invite les MRC et agglomérations à se prévaloir du droit de taxer des terres agricoles non exploitées aux fins agricoles.

Cela constitue un levier pour freiner la spéculation. L'exemple de la taxe mise en place par la Ville de Laval pourrait être mis de l'avant comme cas d'inspiration.

Concernant l'agriculture urbaine, le Conseil SAM soutient ceci, déjà inscrit dans le PMADR : La **CMM demande** aux MRC et aux agglomérations d'intégrer à leur SAD un objectif visant le développement pérenne de l'agriculture urbaine accompagné d'au minimum un moyen de mise en œuvre.

Lors de l'étude du Plan d'urbanisme et de mobilité de Montréal, le Conseil SAM a mis de l'avant l'idée que ce qui facilite l'agriculture urbaine n'est pas forcément plus de réglementation, mais moins. Cette notion est aussi pertinente dans le cadre du PMADR.

Recommandation 7 : Que la CMM invite les MRC et les agglomérations à limiter les critères pour les projets d'agriculture urbaine à ceux qui visent à prévenir des problématiques de cohabitation, de conservation ou de toxicité et, si jugé nécessaire et selon le cas, ajouter tout simplement un critère d'exploitation à but non lucratif, incluant des activités d'économie sociale.

Pour conclure avec le sujet de la protection des terres agricoles, nous soutenons qu'il ne s'agit pas seulement d'un enjeu de quantité, mais de qualité aussi. La perte de biodiversité dans nos sols constitue un risque pour l'autonomie alimentaire. Les pratiques de monocultures et l'utilisation des engrais et pesticides rendent nos systèmes alimentaires dépendants aux intrants de provenance internationale et appauvrissent la qualité de nos sols. Protéger les terres, c'est bien, mais pour quel type d'exploitation ? Dans la mesure où les pratiques agroécologiques permettent de maintenir ou de dépasser la production en comparaison à l'agriculture conventionnelle, il est réaliste de proposer que l'agriculture biologique devienne la norme sur le territoire de la CMM.

Recommandation 8 : Que la CMM invite les MRC et les agglomérations d'interdire l'utilisation des pesticides déjà interdits à Montréal.

L'échéancier de la mise en application de l'interdiction devra prendre en compte le temps nécessaire aux producteurs de changer leurs pratiques. Il est souhaitable que le MAPAQ bonifie les programmes et accompagnements pour les producteurs afin qu'ils puissent opérer cette transition.

Concernant l'Objectif 3.3 : Accroître la canopée du Grand Montréal pour atteindre une cible de 35 % d'ici 2046

On peut lire dans le PMADR que « Tous les projets et initiatives de plantation et de boisement sont aussi favorisés, que ce soit le verdissement par la plantation d'arbres, l'agroforesterie ou la restauration de milieux naturels ».

De manière générale, toute initiative de verdissement est une occasion potentielle pour développer des villes nourricières. La plantation d'arbres fruitiers, éparpillés ou sous forme de verger, est une façon de rendre accessible une alimentation saine, écoresponsable et locale. Il convient de reconnaître que ce n'est pas l'ensemble des zones où il est

souhaitable de planter des arbres fruitiers, comme lorsque l'endroit est inaccessible pour la cueillette. De plus, lorsque les sols contaminés empêchent la plantation d'arbres fruitiers, il est possible de prioriser des arbres de croissance rapide afin d'accélérer la phytoremédiation.

Recommandation 9 : Que la CMM invite les MRC et les agglomérations à préconiser la plantation d'arbres fruitiers dans le cadre de la stratégie pour accroître la canopée.

Comme souligné en lien avec les terres agricoles, la production n'est pas suffisante pour assurer que les aliments se rendent aux consommateurs. Dans le cas des arbres fruitiers, il est important de soutenir les groupes, entreprises ou personnes qui font la cueillette ainsi que faciliter leur accès à des espaces d'entreposage, transformation et distribution.